

Communiqué de presse - 09/02/2024

ELECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES AVANT LE 3 MAI

DATE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

LE DIMANCHE 9 JUIN 2024

Cas particulier

Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans entre le 6e vendredi précédant le premier tour de scrutin et la veille du jour de l'élection et les personnes qui, après le 1er janvier, ont emménagé pour un motif professionnel, les militaires retournant à la vie civile, les personnes venant d'obtenir la nationalité française ou celles ayant recouvré le droit de vote ont la possibilité de s'inscrire dix jours au plus tard avant le premier tour de scrutin.

Les citoyens des 27 pays de l'Union européenne seront appelés à se rendre aux urnes du 6 au 9 juin pour choisir la composition du 10e Parlement de l'histoire de l'Union européenne. En France, les élections auront lieu le dimanche 9 juin. Pour pouvoir voter, il est nécessaire de s'inscrire sur les listes électorales au plus tard le 3 mai (1^{er} mai pour les inscriptions en ligne).

En allant voter, vous désignerez les députés européens qui vous représentent et votent les lois au Parlement européen. Une carte électorale est délivrée à toutes les personnes qui sont inscrites. Si la présentation de la carte électorale n'est pas impérative lors du vote, celle du titre d'identité de l'électeur est en revanche obligatoire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

- **En mairie** auprès du service Relations citoyens (place François-Mitterrand) ou auprès des mairies de quartier de La Garenne, de la Vallée-Verte, de Saint-André d'Ornay et du Bourg-sous-La Roche **ou par courrier jusqu'au 3 mai** (date de réception en mairie).
- **Par internet jusqu'au 1er mai sur :** www.service-public.fr

LES PIÈCES A FOURNIR :

- Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans (justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne).
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphone fixe ou d'Internet).

